

COMITÉS D'ENTREPRISE,
ASSOCIATIONS, ENTREPRISES
INSTITUTIONNELS & PROFESSIONNELS

CONDITIONS ET TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES
AU 01/01/2023

Prix en euros, exprimés taxes
incluses lorsque celles-ci sont dues.

SBE
BANQUE
POPULAIRE



SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

4

- 4 Ouverture, transformation, clôture
- 4 Services bancaires de base
- 4 Relevés de compte
- 5 Tenue de compte
- 6 Services en agence

BANQUE À DISTANCE

7

- 7 Par Internet
- 7 Par téléphone
- 7 Par télétransmission (échanges de données informatisées)

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

8

- 8 Cartes
- 8 Services liés à la carte bancaire
- 9 Virements SEPA
- 9 Autres virements
- 10 Prélèvements SEPA/TIPSEPA
- 10 Chèques

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

11

- 11 Contrat d'adhésion au système de paiement par carte bancaire
- 11 Solutions d'encaissement à distance
- 11 Virements SEPA
- 12 Prélèvements SEPA/TIPSEPA
- 12 Chèques
- 12 Effet de commerce

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

13

- 13 Commission d'intervention
- 13 Opérations nécessitant un traitement particulier
- 13 Incidents de paiement

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

14

- 14 Découverts
- 14 Commissions liées au découvert
- 14 Financement du cycle d'exploitation
- 14 Prêts et crédits

GESTION DE LA TRÉSORERIE

15

- 15 Épargne bancaire
- 15 Placements financiers

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL	18
18 Change	
18 Opérations par carte bancaire	
18 Paiement à destination de l'étranger (IMPORT)	
19 Règlement en provenance de l'étranger (EXPORT)	
19 Garanties à l'international	
AUTRES PRESTATIONS	20
20 Demande de documents	
20 Transmission de patrimoine	
RÉSOLUDRE UN LITIGE	21
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE	22
NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES	23
POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE	23

Ce document, disponible sur notre site internet : www.netsbe.fr, est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte). Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller.

Conditions applicables au **01/01/2023**.

Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation. Il n'est pas limitatif.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture / clôture d'un compte courant	Gratuit
Transfert de compte vers une autre Banque Populaire	Gratuit

SERVICES BANCAIRES DE BASE

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code)⁽¹⁾

Gratuit

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- deux formules de chèques de banque / mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- la réalisation des opérations de caisse.

RELEVÉS DE COMPTE

Édition de relevé de compte (support papier)	
– relevé mensuel	Gratuit
– relevé tous les 10 jours	50,00 / an
– relevé bimensuel	25,00 / an
– relevé après chaque opération	3,00 / relevé, frais d'envoi inclus
– historique mensuel	50,00 / relevé, frais d'envoi inclus

Duplicata de relevé(s) délivré(s) en agence	
– relevé en cours ou dernier relevé	15,89 / relevé
– relevé antérieur	20,00 / relevé

Frais de demande d'information sur écriture de relevé de compte	5,10 / demande
--	----------------

Relevé de frais	
– Facture professionnelle mensuelle	Gratuit
– Relevé annuel des Frais	Gratuit
– Relevé annuel de frais d'encaissement par carte	Gratuit
– Relevé mensuel de frais d'encaissement par carte	Gratuit

Dates de valeur (hors opérations à l'International)

- Versement ou retrait d'espèces en agence **J⁽²⁾**
(Pour les opérations effectuées pendant les heures d'ouverture de l'agence qui dispose de ce service).
- Remise de chèque(s) à l'encaissement **J + 1 ouvré⁽³⁾**
- Paiement de chèque **J⁽²⁾**

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) **J** : jour de comptabilisation sur le compte client.

(3) Après 16h, la valeur est de J+2 ouvrés.

• Virement en jours ouvrés ⁽¹⁾	
– virement reçu	J ⁽²⁾
– virement SEPA émis	J ⁽²⁾
• Prélèvement en jours ouvrés ⁽¹⁾	
– encaissement d'un prélèvement	J ⁽²⁾
– paiement d'un prélèvement	J ⁽²⁾
• Effet de commerce	
– remis à l'escompte	J ⁽³⁾ + 1 calendaire
– remis à l'encaissement	J ⁽³⁾ + 4 calendaires
<i>(Par rapport à la date d'échéance, avec un minimum de 10 jours après la date de remise de l'effet dans nos livres)</i>	
• Effet domicilié	J ⁽³⁾ - 1 calendaire
• Délai d'encaissement ou d'indisponibilité d'un chèque remis à l'encaissement	10 Jours ouvrés

TENUE DE COMPTE

Un compte est arrêté à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement.

Frais de tenue de compte Professionnels / Entreprises	53,00 par trimestre
Frais de tenue de compte Associations	13,20 par trimestre
Frais de tenue de compte courant inactif <i>(Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)</i>	30,00 par an ⁽⁴⁾ dans la limite du solde créditeur du compte
Commission de mouvement <i>Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte (hors placements et frais).</i>	0,06 % à 0,20 %
– avec un minimum perçu de	12,64 par arrêté
Port et frais Entreprises (ou commission sur écritures)	
– le feuillet	2,70
– minimum perçu	20,47 par trimestre
<i>Commission trimestrielle en fonction du nombre d'écritures confiées (au débit et au crédit - 1 feuillet comportant 15 écritures).</i>	
Port et frais Professionnels et Associations (ou commission sur écritures)	
– le feuillet	2,86
– minimum perçu	21,61 par trimestre
<i>Commission trimestrielle en fonction du nombre d'écritures confiées (au débit et au crédit - 1 feuillet comportant 15 écritures).</i>	
Commission annuelle d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable du client	à partir de 225,00 par an
<i>Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative, juridique et économique du dossier client.</i>	
Frais de modification de pouvoirs	30,00
Frais de traitement, de recherches et de conservation des avoirs	30,00 par an

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

(2) J : jour de comptabilisation sur le compte client.

(3) J : jour de remise ou de règlement.

(4) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

SERVICES EN AGENCE

Retrait espèce en agence avec ou sans émission de chèque <i>Uniquement dans les agences où ce service est disponible.</i> – en euros, avec une carte de retrait unique	Gratuit
Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire <i>Uniquement dans les agences où ce service est disponible.</i>	14,00
Commande de fonds avec transporteur (sur demande)	150,00
Frais pour retour de commande de fonds <i>(non retirée par le client)</i>	18,00
Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire (BIC-IBAN)	Gratuit
Destruction de chéquier non remis	15,00
Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
Frais de recherche d'adresse inconnue, PND <i>(Pli Non Distribué)</i>	Gratuit
Frais de recherche de documents <i>(hors relevé de compte)</i>	48,00
Renseignement commerciaux <i>(y compris avis de sort téléphoniques sur chèque, effets, etc...)</i>	42,00
Frais de location de coffre-fort	Nous consulter

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

PAR INTERNET ⁽¹⁾

SBConnect

(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

Permet de consulter et de suivre le compte, d'effectuer des virements SEPA ou des virements unitaires internationaux, de commander des chèquiers ou d'imprimer des RIB...

- **Abonnement à des services de banque à distance**

1,30 par mois

- **Frais d'utilisation des services de banque à distance**

(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

– Option « La Bourse en ligne »

– Option « Module Flux »

- Opérations de virements

- Opérations de virements et de prélèvements

Gratuit

36,00 par trimestre

43,20 par trimestre

TransBred.com (hors coût du certificat numérique)

Outil de communication permettant : le suivi et la gestion du compte professionnel, la saisie de remises de prélèvements ou de LCR, la saisie de remises de virements SEPA, le traitement de fichiers d'opérations initiés depuis des outils comptables.

- **Abonnement mensuel**

Nous consulter

Certificat électronique Mercantéo⁽²⁾

Certificat permettant de sécuriser les échanges et signer des ordres à distance.

Nous consulter

PAR TÉLÉPHONE

- **Frais d'utilisation des services de banque à distance⁽¹⁾**

(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

Serveur Vocal Tonalité Plus (24h/24 7/7)

composez le

08 01 01 00 50

(appel non surtaxé, coût selon opérateur)

À SAVOIR

Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

- **Frais d'utilisation des services de banque à distance**

(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

SMS+ ⁽¹⁾

– composez le 6 11 10 depuis votre mobile

0,60

par SMS reçu

PAR TÉLÉTRANSMISSION ⁽¹⁾

(échanges de données informatisées)

Bred.Ebics (hors coût du certificat numérique)

Contrat d'accès au service d'échange informatisé de données lorsque vous êtes en relation avec la SBE, la BRED et d'autres établissements bancaires. Pour utiliser ce protocole, vous devez être équipé d'un logiciel de communication bancaire compatible avec le protocole Ebics.

- **Abonnement mensuel**

Nous consulter

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

(2) Hors frais d'installation ou de livraison en face à face du certificat.

OPÉRATION DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos paiements sera effectué en fin de mois). Les cartes Visa ou Mastercard Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger.

• Carte de retrait – cotisation carte de retrait SBE	Gratuit
• Carte de paiement internationale à autorisation systématique (à débit immédiat) – cotisation carte Visa Business Start	40,00

- **Carte de paiement**
(cartes de paiement internationales, à débit immédiat ou différé)

Cotisation annuelle ⁽¹⁾	Débit immédiat	Débit différé
Visa Gold Business	168,00	168,00

(1) Le demi-tarif est appliqué à partir de la 6^e carte de même nature sur le même compte.

- **E-Carte bleue Professionnelle** 12,70
(cartes de paiement internationales, à débit immédiat ou différé)

SERVICES LIÉS À VOTRE CARTE BANCAIRE

En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon opérateur) 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

• Confirmation de code confidentiel de la carte – envoi par courrier – consultation depuis l'application mobile SBE	8,00 /demande Gratuit
• Modification du plafond de paiement ou de retrait de votre carte (Cartilis) – au guichet de votre agence et auprès de votre conseiller SBE – depuis votre espace de banque en ligne SBConnect	10,20 Gratuit
• Refabrication de carte bancaire avant échéance – en cas de dysfonctionnement – en cas de détérioration par le client	Gratuit 15,00
• Paiement sans contact	Gratuit
• Retrait d'espèce en euros au guichet d'un autre établissement	7,19
• Retrait d'espèces en euros au distributeur automatique de billets SBE et Banque Populaire	Gratuit
• Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone EEE à un distributeur automatique de billets (D.A.B.) d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) – avec la carte Visa Gold Business – avec la carte Business Start, à compter du 3 ^e retrait dans le mois	Gratuit 1,20/retrait
• Retrait d'espèces en devises au distributeur automatique de billets d'un autre établissement de la zone euro – commission fixe – + commission proportionnelle au montant retiré	2,90 +1,50 %

<ul style="list-style-type: none"> • Retrait d'espèces en devises au distributeur automatique de billets d'un autre établissement de la zone EEE <ul style="list-style-type: none"> – commission fixe – + commission proportionnelle au montant retiré 	<p>3,10 2,90 %</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Paiement par carte bancaire <ul style="list-style-type: none"> – en euros, zone EEE – en devises, zone euro – en devises, zone EEE 	<p>Gratuit 1,50 % 2,90 %</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets d'un autre établissement hors zone EEE (voir rubrique "Opérations bancaires à l'International"). 	
<ul style="list-style-type: none"> • Paiement par carte bancaire hors zone EEE (voir rubrique "Opérations bancaires à l'International"). 	

VIREMENTS SEPA

Pour les virements en devises en zone SEPA ou en euros et devises impliquant un pays hors zone SEPA, se reporter aux "Opérations bancaires à l'International".

<ul style="list-style-type: none"> • Émission d'un virement SEPA en faveur d'un compte SBE <ul style="list-style-type: none"> – Frais par virement occasionnel ou permanent 	<p>Gratuit</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Émission d'un virement SEPA en faveur d'un autre établissement <ul style="list-style-type: none"> – Frais par virement occasionnel <ul style="list-style-type: none"> • au guichet de votre agence (avec IBAN), sur liste papier • par Internet (SBConnect) – Frais par virement permanent <ul style="list-style-type: none"> • au guichet de votre agence (avec IBAN) • par Internet (SBConnect) 	<p>11,00 Gratuit 1,56 Gratuit</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de mise en place d'un virement permanent 	<p>Gratuit</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Émission d'un virement SEPA Instantané occasionnel par Internet (SBConnect) <ul style="list-style-type: none"> – Jusqu'à 1 500 € – Au-delà de 1 500 € et jusqu'à 15 000 € – Au-delà de 15 000 € 	<p>1,00 3,00 10,00</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'émission de virements SEPA instantanés par fichier (télétransmission) (par virement) 	<p>0,60</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Frais par virement sur "liste papier" 	<p>9,00</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de gestion de doublon de remises fichiers clients 	<p>6,22</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de traitement de confirmation d'ordre télétransmis (par confirmation) 	<p>20,00</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'absence de confirmation d'ordre télétransmis 	<p>10,00</p>

AUTRES VIREMENTS

<ul style="list-style-type: none"> • Frais par virement de trésorerie 	<p>15,00</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Vircom télétransmis <ul style="list-style-type: none"> – Frais par virement (hors frais de timbre) 	<p>0,82 à 1,71</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de traitement de confirmation d'ordre télétransmis 	<p>20,00 par confirmation</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'absence de confirmation d'ordre télétransmis 	<p>10,00</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'annulation d'un virement commercial Vircom 	<p>15,47</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Demande de retour de fonds sur virement émis à tort <i>(BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur)</i> <ul style="list-style-type: none"> – Entreprises – Professionnels et Associations 	<p>7,80 6,00</p>
--	----------------------

PRÉLÈVEMENTS SEPA ET TIPSEPA

• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
• Frais de demande d'annulation d'un prélèvement émis	7,94
<ul style="list-style-type: none"> • Enregistrement de mandat de prélèvement SEPA B2B <ul style="list-style-type: none"> – Création et modification (par créanciers) – Suppression 	<p>18,00 Gratuit</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Sélection de créanciers autorisés à prélever (SEPA CORE) <i>Frais pour liste blanche sur prélèvement</i> <ul style="list-style-type: none"> – Création et modification (par créanciers) – Suppression 	<p>15,60 Gratuit</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Sélection de créanciers non-autorisés à prélever <i>Frais pour liste noire sur prélèvement</i> 	15,60
<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'opposition à un prélèvement SEPA <i>L'opposition a une durée de 3 mois maximum à compter de sa date d'émission (révocation d'une échéance de prélèvement).</i> 	16,00
<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'opposition définitive à un prélèvement SEPA <i>L'opposition a une durée de 3 mois (retrait du consentement).</i> 	15,60

CHÈQUES

• Paiement de chèque	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'envoi de chéquier <ul style="list-style-type: none"> – en courrier simple – en courrier recommandé simple Si envoi à l'étranger : tarif de l'envoi en recommandé AR à l'étranger	<p>3,50 10,00</p>
• Frais de renouvellement personnalisé de chéquier	2,00
• Frais d'émission d'un chèque de banque	16,00
• Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	21,00
• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	10,00
• Destruction de chéquier non réclamé	15,89
• Frais de traitement d'un chèque non normalisé (par formule)	29,86
• Photocopie de chèque (par chèque)	15,89

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CONTRAT D'ADHÉSION AU SYSTÈME DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

• Adhésion au système de paiement par carte bancaire	Gratuit
• Terminal de paiement Électronique (TPE) : location, installation, maintenance matériel et logiciel	Nous consulter
• Frais d'initialisation du TPE	54,00
• Commission appliquée aux transactions par cartes bancaires	Nous consulter pour une étude personnalisée
• Options d'équipement du TPE AMEX – Frais d'installation logiciel <ul style="list-style-type: none"> • Non affilié • Déjà affilié – Offre Bienvenue <ul style="list-style-type: none"> • Les 6 premiers mois • À compter du 7^e mois Commission en fonction du Chiffre d'Affaires	Gratuit à partir de 54,00 Gratuit Nous consulter
• Paiement en N fois <i>Offre qui permet de proposer aux porteurs d'une carte bancaire le paiement de leurs achats en 2, 3, 4 fois sans frais.</i> – Abonnement mensuel – Frais d'installation du logiciel, à partir de – Commission PNF sur les échéances différées, à partir de	24,00 90,00 3,42 %

SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT À DISTANCE

Cyberplus Paiement ACCESS

Une solution d'encaissement à distance pour des ordres reçus par fax, téléphone, courrier ou mail.

• Frais d'installation pour les Associations et Professionnels	90,00
• Frais d'installation pour les Entreprises	180,00
• Abonnement mensuel	12,00
• Frais à la transaction	0,18

Cyberplus Paiement NET Simplifié

Une solution d'encaissement des paiements par carte bancaire réalisés depuis un site marchand.

• Frais d'installation pour les Associations et Professionnels	180,00
• Frais d'installation pour les Entreprises	300,00
• Frais à la transaction	0,18
• Abonnement mensuel <ul style="list-style-type: none"> – BRED Essentiel Comprend l'email de confirmation du paiement et la surveillance du risque de fraude – BRED Croissance Le package des principaux moyens de paiements – BRED Sérénité Le package des rapprochements bancaires et des impayés en mode visuel 	30,00 20,40 18,00

Païement Express

Païement express est une offre d'acceptation de païement en ligne par Carte bancaire. Elle s'adresse plus particulièrement à nos clients qui ne disposent pas d'un site internet marchand et qui souhaitent pourtant encaisser des païements par carte bancaire, à distance et dans un mode sécurisé (3D-secure).

• Frais d'inscription par SIRET Païement express + mail de confirmation de païement	50,00
• Abonnement mensuel	12,00
• Options	
– Formulaire hébergé	10,00
– Cartes privatives	5,00

VIREMENTS SEPA

• Réception d'un virement SEPA – Virement occasionnel ou permanent	Gratuit
--	---------

PRÉLÈVEMENTS SEPA ET TIPSEPA

• Frais de demande d'Identifiant Créancier SEPA (ICS)	84,00
• Frais par païement d'un prélèvement SEPA et d'un titre interbancaire de païement (TIPSEPA)	Gratuit
• Frais de demande d'annulation d'un prélèvement émis	7,94
• Frais d'avis de prélèvement en fonction du support	
– Par avis	
• Liste papier	9,00
• Télétransmission	0,53
– Périodique géré par la SBE (uniquement prélèvement)	1,34
• Frais de gestion de doublon de remises fichiers clients	6,22
• Frais de traitement de confirmation d'ordre télétransmis (par confirmation)	20,00
• Frais d'absence de confirmation d'ordre télétransmis	10,00

CHÈQUES

• Remise de chèque(s)	Gratuit
• Bordereaux pré-marqués de remises de chèques avec renouvellement automatique	Gratuit
• Remise de chèque(s) non conforme(s)	6,62 / remise
• Photocopie d'un chèque remis ou bordereau de remise	15,89

EFFET DE COMMERCE

• Commissions prises lors d'une remise d'effets sur supports	
– Télétransmission	
• Par effet non circulant	0,82
• Par bordereau	7,14
– Support papier	
• Par effet non circulant	8,16
• Par bordereau	15,30
• Acceptation, effet réclamé, prorogé, non domicilié, avis de sort, changement de domiciliation	19,00

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

• Commission d'intervention	10,44 par opération
-----------------------------	------------------------

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. En cas de rejet, cette commission est ajoutée au forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, sans que celui-ci n'excède les plafonds de 30€ et 50€.

OPÉRATIONS NÉCESSITANT UN TRAITEMENT PARTICULIER

• Frais par saisie administrative à tiers détenteur (10 % du montant de la créance, plafond fixé à 83,33 €)	10 % du montant de la créance
• Frais par saisie attribution, frais par saisie conservatoire	83,33

INCIDENTS DE PAIEMENT

Incidents liés au chèque	
• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1/jour) ⁽¹⁾	15,00
<i>(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.</i>	
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision – Chèque d'un montant inférieur ou égal à 50€ – Chèque d'un montant supérieur à 50€	20,00 40,00
<i>Les forfaits de rejet d'un chèque comprennent : les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour régularisation, la demande de mainlevée d'interdiction bancaire, la lettre d'information préalable pour chèque non provisionné et les frais de représentation. Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.</i>	
• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	37,00
• Frais administratifs de mainlevée d'incident sur chèque	Gratuit
• Frais de chèque remis à l'encaissement et retourné impayé (sauf sans provision)	16,00

Incidents liés aux virements et prélèvements	
• Frais de rejet de virement, prélèvement, TIPSEPA ou télé règlement, pour défaut de provision – Montant de l'opération < 20 € – Montant de l'opération ≥ 20 €	Montant du prélèvement 20,00
<i>Ces frais comprennent : les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation.</i>	
• Frais d'avis de prélèvement retourné impayé	18,00

Incidents liés à la carte	
• Frais d'opposition sur carte pour vol, perte, utilisation abusive	Gratuit
• Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	Gratuit
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire : – Notification d'opposition pour utilisation abusive	16,00

Incidents liés à l'effet de commerce	
• Frais de rejet d'effet de commerce pour défaut de provision	31,50
• Frais de restitution d'une LCR papier impayée	21,60
• Frais de restitution d'effet de commerce retourné impayé	22,80
• Minimum forfaitaire de perception d'intérêts par effet de commerce remis à l'escompte	7,32

Incidents liés au découvert	
• Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	25,00

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

DÉCOUVERTS

<ul style="list-style-type: none"> Découvert en compte convenu et confirmé par écrit <ul style="list-style-type: none"> – Intérêt débiteurs personnalisés – Commission de confirmation Minimum perçu 	<p>TBC⁽¹⁾ + 3 à 6 % 0,60 % 60,00</p>
--	---

(1) Le taux de base commercial (TBC) est fixé à 7,10 %.

Ce taux est susceptible d'évolution selon les conditions de marché.

Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux de découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

<ul style="list-style-type: none"> Découvert non convenu ou dépassement sur le découvert convenu Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs 	<p>Nous consulter 3,00*</p>
---	---------------------------------

Le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs correspond au montant minimum de perception des intérêts débiteurs dû suite à l'utilisation de votre découvert autorisé.

*Non compris dans le TAEG.

COMMISSIONS LIÉES AU DÉCOUVERT

<ul style="list-style-type: none"> Commission de plus fort découvert Commission de découvert trimestrielle calculée sur le plus fort découvert du trimestre et limitée au 2/3 des intérêts débiteurs. 	0,30 %
---	--------

<ul style="list-style-type: none"> Commission d'immobilisation trimestrielle 	30 %
--	------

Cette commission (en % des intérêts débiteurs) rémunère la banque pour l'immobilisation de capitaux que lui impose le titulaire du compte lorsque son compte n'a pas été créditeur en valeur au moins 15 jours dans le trimestre.

En sont donc exonérés les comptes présentant des soldes créditeurs en valeur pendant :

- plus de 15 jours / trimestre en cas d'un arrêté trimestriel
- plus de 5 jours / mois en cas d'un arrêté mensuel

FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

Cautions bancaires	
<ul style="list-style-type: none"> Commission forfaitaire d'établissement de l'acte : <ul style="list-style-type: none"> – Acte simple – Acte complexe (sur mesure) 	<p>70,00 161,64</p>
<ul style="list-style-type: none"> Mainlevée de caution <ul style="list-style-type: none"> – Minimum 	<p>0,12 % 25,00</p>
<ul style="list-style-type: none"> Minimum de perception sur commission proportionnelle 	54,84
<ul style="list-style-type: none"> Commission de confirmation ou d'engagement <ul style="list-style-type: none"> – Perçue sur le montant de l'engagement 	1,20 %

PRÊTS ET CRÉDITS

<ul style="list-style-type: none"> Prêt d'équipement Commission de réalisation <ul style="list-style-type: none"> – Frais de dossier (en % du capital emprunté) 	<p>Nous consulter 1,44 %</p>
---	----------------------------------

Garanties possibles en fonction des prêts

<ul style="list-style-type: none"> Frais liés à la constitution des garanties 	À partir de 162,00
---	--------------------

Autres prestations liées aux crédits

<ul style="list-style-type: none"> Copie d'un contrat prêt/crédit Modification simple du contrat (IBAN, date d'échéance, etc.) Réédition du tableau d'amortissement Mainlevée de garantie Frais d'information annuelle des cautions Mainlevée de caution <ul style="list-style-type: none"> – Minimum Frais d'information incident de remboursement (FICP) Décompte de remboursement anticipé Frais d'avenant Frais de dossier entreprise 	<p>31,95 31,95 40,00 276,00 62,27 par lettre 0,12 % 25,00 13,00 par lettre Gratuit 280,00 minimum 252,00</p>
---	--

GESTION DE LA TRÉSORERIE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ÉPARGNE BANCAIRE

Les taux de ces placements ne sont pas indiqués car susceptibles d'évoluer en fonction de la réglementation et du marché. Pour toute information, renseignez-vous auprès de votre agence.

Épargne disponible

• Compte sur Livret, Livret Plus	Nous consulter
• Livret A	Nous consulter

Épargne moyen / long terme

• CAT, CAT Fidélis	Nous consulter
--------------------	----------------

Les taux de ces placements ne sont pas indiqués car susceptibles d'évoluer en fonction de la réglementation et du marché. Pour toute information, renseignez-vous auprès de votre agence.

PLACEMENTS FINANCIERS

Rétrocession

Lorsque la banque fournit le service de conseil en investissement, celui-ci sera fourni de manière non indépendante, reposera sur une analyse pour garantir le caractère adéquat et approprié des instruments financiers proposés. Dans ce cadre, la SBE peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

• Ouverture d'un compte titres ordinaire	Gratuit
--	---------

Transactions

En cas d'exécutions fractionnées d'un ordre sur plusieurs séances, les frais sont prélevés sur le montant brut de chaque exécution. Les taxes locales étrangères sont calculées lors de la transmission de l'ordre et à rajouter aux frais et commissions repris ci-dessous.

Coût par ordre (achat ou vente), courtage compris sur le marché domestique (Euronext-Paris, Amsterdam et Bruxelles).

<p>• Ordre de Bourse sur titres cotés sur le marché domestique (Euronext, Paris Amsterdam et Bruxelles)</p> <p>Ordre exécuté transmis par Internet (SBConnect - option "La bourse en ligne")</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commission proportionnelle <ul style="list-style-type: none"> - Ordre jusqu'à 8 000 € 0,500 % - Ordre de plus de 8 000 € et jusqu'à 50 000 € 0,432 % - Ordre de plus de 50 000 € 0,360 % - Minimum de perception - Compte titres ordinaire 6,90 <p>Ordre exécuté transmis par téléphone ou via un conseiller commercial</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commission proportionnelle <ul style="list-style-type: none"> - Ordre jusqu'à 8 000 € 1,200 % - Ordre de plus de 8 000 € et jusqu'à 50 000 € 0,943 % - Ordre de plus de 50 000 € 0,655 % - Minimum de perception - Compte titres ordinaire 10,00 	
<p>• Ordre sur le Marché obligataire</p> <p>Ordre exécuté transmis par Internet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commission proportionnelle (jusqu'à 15 244,90 €) 0,796 % - Commission fixe 7,27 <p>Ordre exécuté transmis par téléphone ou via un conseiller commercial</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commission proportionnelle (jusqu'à 15 244,90 €) 0,995 % - Commission fixe 9,07 	
<p>• Ordre exécuté avec le Service de Règlement Différé (SRD)</p>	0,60 %

Ces ordres sont soumis à la perception d'une commission calculée au prorata temporis sur les achats et ventes compensés pour une même valeur (taux mensuel).

<ul style="list-style-type: none"> • Reports (par position prorogée) <ul style="list-style-type: none"> – Commission proportionnelle – Commission fixe 	<p>1,020 % 9,07</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Souscription d'OPC (Organisme de Placement Collectif - SICAV, FCP) <i>*Hors frais prévus au prospectus de l'OPC.</i> 	<p>Gratuit*</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Autres opérations sur titres (augmentation de capital, dividende en action sur Euronext) <ul style="list-style-type: none"> – Commission proportionnelle 	<p>1,59 % Minimum 6,78 Maximum 88,71</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger <i>Les ordres passés par Internet sur le NYSE et le NASDAQ supérieurs à 1 50 000 € sont filtrés avant mise en avant sur le marché. En dehors des horaires d'ouverture des services parisiens, ces ordres ne sont pas routés sur le marché.</i> 	<p>Nous consulter</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Ordre exécuté transmis par Internet <i>Pour les transactions en devise, la conversion en euros est automatique</i> <ul style="list-style-type: none"> – Commission proportionnelle – Minimum de perception sur comptes-titres ordinaire – Courtage - en fonction des places 	<p>0,50 % 40,00 Nous consulter</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Ordre exécuté transmis par téléphone ou via un conseiller commercial <i>Pour les transactions en devise, la conversion en euros est optionnelle</i> <ul style="list-style-type: none"> – Commission proportionnelle – Minimum de perception sur comptes-titres ordinaire – Courtage - en fonction des places 	<p>0,992 % 30,84 Nous consulter</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Intervention sur titres non cotés <i>(inscription ou cession de ligne)</i> <ul style="list-style-type: none"> – Commission proportionnelle – Minimum de perception 	<p>1 % 168,21</p>

Droits de garde

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus annuellement au titre de l'année échue et sont calculés sur le nombre de lignes détenues ou valorisation au 31 décembre. Prélevés en début de l'année civile qui suit. Toutes les valeurs et OPC du Réseau Banque Populaire sont exonérés de droits de garde.

<ul style="list-style-type: none"> • Les organismes de placements collectifs (OPC) gérés par Premepar AM 	<p>Gratuit</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Les actions, obligations et titre de créances complexes émis par Natixis, les fonds à formule gérés par NIMI (Groupe BPCE) 	<p>Gratuit</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Les parts de fonds d'investissement de proximité (FIP), de fonds communs de placements dans l'innovation (FICPI) et de SOFICA distribués par la SBE 	<p>Gratuit</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Les autres valeurs émises ou gérées par le Groupe BPCE 	<p>2,50</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Les autres valeurs <ul style="list-style-type: none"> – Commission proportionnelle⁽¹⁾ <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à 10 000,00 euros 0,400% - pour la partie de 10 000,01 à 50 000 euros 0,300% - pour la partie de 50 000,01 à 150 000 euros 0,244% - pour la partie supérieure à 150 000 euros 0,112% <p>(1) Applicable par tranche de valorisation par compte titres (ordinaire), sur valorisation au 31 décembre.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Frais fixes par ligne <ul style="list-style-type: none"> – Titres cotés 5,00 – Titres non cotés 15,00 	
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de perception par compte titres ordinaire 	Minimum 34,99 Maximum 1 542,17
<ul style="list-style-type: none"> • Titres bénéficiant d'un mandat de gestion 	Nous consulter

Frais de transfert d'un compte titres ordinaire

<ul style="list-style-type: none"> • Frais de transfert de compte titre ordinaire en dehors du réseau Banque Populaire en France (par ligne) <ul style="list-style-type: none"> – Sur titres déposés en Euroclear France 12,25 – Sur titres déposés à l'étranger (frais d'intermédiaire non compris) 108,00 - Minimum facturé par compte titres ordinaire 60,49 	
---	--

Frais de réédition de l'attestation fiscale

<ul style="list-style-type: none"> • Sur titres étrangers détenus à l'étranger 	84,00 par ligne
<ul style="list-style-type: none"> • Sur titres étrangers détenus en ESES⁽¹⁾ <p>(1) Euroclear Settlement of Euronext Securites (Règlement Euroclear des titres d'Euronext)</p>	180,00 par ligne

Frais de recherche

<ul style="list-style-type: none"> • Frais de recherche d'un document supérieur à 13 mois (à l'unité) 	42,00
---	-------

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CHANGE

<ul style="list-style-type: none"> • Achat ou vente de devises au comptant Commission de change <ul style="list-style-type: none"> - Inférieur à 80 000 € - Supérieur ou égal à 80 000 € 	0,05 % 0,025 % Minimum 20,50 €
---	--------------------------------------

OPÉRATION PAR CARTE BANCAIRE ⁽¹⁾

<ul style="list-style-type: none"> • Retrait d'espèce en devises ⁽²⁾ À un distributeur automatique de billets (DAB) <ul style="list-style-type: none"> - Commission fixe - + Commission proportionnelle <p>Pour les retraits en Francs CFA et Francs CFP, seuls les frais fixes sont appliqués.</p>	3,10 2,50 %
<ul style="list-style-type: none"> • Paiement par carte bancaire Commission proportionnelle sur le montant de la transaction <ul style="list-style-type: none"> - en euros - En devises ⁽²⁾ 	2,15 % 2,90 %

(1) Opération en devises ou en euros impliquant un pays hors zone EEE

(2) L'opération de change est effectuée au cours appliqué par Visa au jour du traitement de l'opération

PAIEMENT À DESTINATION DE L'ÉTRANGER - IMPORT

Virement international émis

Opération en devises en zone SEPA ou en euros et devises impliquant un pays hors zone SEPA

<ul style="list-style-type: none"> • Commission de transfert proportionnelle <ul style="list-style-type: none"> - Format papier - Dématérialisé 	0,12 % Minimum 31,20 Maximum 378,00 0,12 % Minimum 21,60 Maximum 234,00
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de correspondant (Tous les frais sont à la charge du donneur d'ordre (OUR)) • Avis d'opéré • Coordonnées incomplètes ou erronées • Commission « devises déplacées » (Devise différente de celle du pays de destination) • Confirmation de virement SWIFT • Commission de non qualité des données 	27,00 3,00 22,20 6,96 25,80 9,60

Chèque émis - paiement

<ul style="list-style-type: none"> - Commission de chèque + Commission de transfert format papier - Commission d'impayé 	21,60 Voir ci-avant 60,00
--	---------------------------------

Effet de commerce à l'émission

<ul style="list-style-type: none"> - Commission proportionnelle - + Commission de transfert format papier - Commission d'impayé 	0,18 % Minimum 48,00 Maximum 240,00 Voir ci-avant 60,00
--	---

RÈGLEMENT EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER - EXPORT

<ul style="list-style-type: none"> • Virement international reçu Opération en devises en zone SEPA ou en euros et devises impliquant un pays hors zone SEPA. 	
- Commission de rapatriement	22,20
- Avis d'opéré	3,00
- Commission de non qualité des données	12,00
<ul style="list-style-type: none"> • Chèque reçu - encaissement 	
Crédit immédiat (sauf bonne fin)	
- Commission d'encaissement (sous conditions ⁽¹⁾)	42,00
- Commission d'impayé	60,00
Crédit après encaissement	
- Commission d'encaissement	0,12 %
	Minimum 42,00
	Maximum 240,00
	+ frais de port 46,20
- Commission d'impayé	60,00
	Avis de sort : 30,00
<ul style="list-style-type: none"> • Effet de commerce à l'encaissement 	
Commission proportionnelle	
	0,12 %
	Minimum 31,80
	Maximum 190,98
	+ frais de port 46,20
	Avis de sort : 24,00

(1) Opération possible : En EUR avec : Allemagne, Andorre, Belgique, Espagne, Grèce, Italie, Irlande, Luxembourg, Portugal, Royaume-Uni (EUR et GBP) et Suisse (EUR et CHF) - En USD avec : les USA et le Canada - En AUD (dollar Australien) avec l'Australie - En CAD (dollar Canadien) avec le Canada - En HKD (dollar de Hong-Kong) avec Hong-Kong - En NOK (couronne norvégienne) avec la Norvège

GARANTIES À L'INTERNATIONAL

• Commission d'engagement	Nous consulter Minimum 144,00
• Frais d'acte	
- Normal	150,00
- Spécifique	300,00
- + option émission sous 24 heures	240,00
• Commission de modification	96,00
• Commission de notification (garanties reçues)	120,00
• Mise en jeu de garantie (à l'émission ou réception)	144,00
• Mise en jeu de SBLC (lettre de crédit stand-by)	0,150 % Minimum 138,00
• Frais SWIFT (à chaque demande)	12,00
• Frais de mainlevée	84,00
• Frais de dossier de contrepartie	Nous consulter

AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

DEMANDE DE DOCUMENTS

• Établissement d'attestations	25,00
• Demande de renseignements destinés au contrôle des sociétés (audits, lettre aux contrôleurs comptables, commissaires aux comptes)	190,00

TRANSMISSION DU PATRIMOINE

Les frais de gestion courante d'un dossier de succession ouvert dans nos livres sont calculés en fonction du montant des avoirs détenus au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints. Ces frais sont exonérés pour les successions de personnes physiques mineures.

Annulation des produits et services détenus, blocage des comptes, complétude du dossier dans l'outil de gestion de la succession, comptabilisation des avoirs au décès, envoi état des avoirs, demandes et relances de pièces nécessaires, règlement de pompes funèbres, règlement définitif aux notaires/ayants droits, génération de l'attestation fiscale.

En fonction de la nature du compte, les frais pourront être plafonnés, conformément à l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier.

• Avoirs détenus à la SBE	
– Inférieurs ou égaux à 3 000 €	92,41
– Compris entre 3 001 € et 15 000 €	1,15 %
• Minimum	92,41
• Maximum	172,50
– Supérieurs à 15 000 €	1,04 %
• Minimum	311,51
• Maximum	778,77
• Intervention liée au traitement de la succession (par acte)	25,96
- Règlement d'un trop-perçu des caisses de retraites	
- Règlement aux autres créanciers (URSSAF, Collectivités)	
- Attestation créancier	
- Règlement partiel ayant-droit ou notaire	
- Génération Imprimé Fiscal Unique actualisé	
• Commission sur succession vacante (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier, loi ECKERT).	30,00 par an dans la limite du solde créditeur du compte ⁽¹⁾

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

RÉSOLVRE UN LITIGE

Exprimer une réclamation

La SBE : votre interlocuteur privilégié

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence est le premier interlocuteur** pour répondre à votre réclamation.
- Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au **Service Qualité**.

Par courrier	Par Internet
SBE Banque Populaire Service Qualité Immeuble Le Village 1 Quartier Valmy - 33 Place Ronde, CS 30244, 92981 PARIS LA DÉFENSE CEDEX	https://www.netsbe.fr En remplissant un formulaire disponible dans la rubrique "Réclamation" en bas de page d'accueil.

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la SBE vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Qualité de la SBE, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises** (entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance crédit ou relatives aux fonds propres.

Par internet (contact dans les 48h)

Dossier à remplir en ligne sur le site : www.mediateurducredit.fr

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres...

Par internet	Par courrier
www.amf-france.org	Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

— Pour les Entrepreneur individuels

Le médiateur des entrepreneurs individuels pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

Par internet	Par courrier
www.lemediateur-fbf.fr	Monsieur le Médiateur BP 151 75422 PARIS CEDEX 09

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

- **Zone EEE (Espace Économique Européen)**, composé des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.
- **Zone SEPA** (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, principauté d'Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.
- **Zone EURO** : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

PEI, PERCOL I, Participation, Intéressement

sont des produits de :

Natixis Interépargne

Société Anonyme au capital de 8 890 784 € - RCS Paris 692 012 669.

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

SNIM International est une société anonyme à conseil d'administration au capital de 94 127 658,48 euros, constituée en société anonyme de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Paris sous le numéro 329 450 738. Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90 009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France, 75 013 Paris

FRUCTI Facilités pro et FRUCTI Homme Clé sont assurés par :

BPCE Vie

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros

Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

PER I est assuré par :

BPCE Vie

7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros

Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Mirova

Société anonyme au capital de 8 322 490,00€ - RCS Paris 394 648 216.

Agrément AMF n° GP 02-014.

59, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

Mirova est filiale à 100% de Natixis Investment Managers International.

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE



SBE COMITÉS D'ENTREPRISES, ASSOCIATIONS, INSTITUTIONNELS

Tél. : 01 56 69 89 11*

Fax : 01 45 63 26 57

**Appel non surtaxé, coût selon opérateur.*

Numéro également valable depuis l'étranger.

Courriel : associations.sbe@banque-sbe.fr



NETSBE ET SBECONNECT

La consultation, la gestion de vos comptes et vos opérations via internet, sur mobile, tablette et ordinateur 24h/24 et 7j/7

www.netsbe.fr

(coût du fournisseur d'accès internet)



Prenez rendez-vous avec un conseiller
sur www.netsbe.fr

SBE - Société de Banque et d'Expansion - SA régie par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux établissements de crédits, au capital de 31 000 000 € - RCS Nanterre 482 656 147 - APE 6419Z - TVA N°FR 80 482 656 147. Courtier en assurance, immatriculé auprès de l'ORIAS sous le N°07 022 984. www.orias.fr.

Siège social : Immeuble Le Village 1, Quartier Valmy, 33 Place Ronde, CS 30244, 92981 PARIS LA DEFENSE CEDEX.

Tél. 01 56 69 89 00 (appel non surtaxé, coût selon opérateur).
www.netsbe.fr. (coût du fournisseur d'accès internet).

Imprimé par Imprimerie GROUPE EXPRESS
923 route du Neubourg - 27520 GRAND-BOURGTHEROULDE

Crédit photo : © Corbis. All Rights Reserved

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

VERSION : NOVEMBRE 2022

